



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du jeudi 7 avril 2016

OBJET : 2016/29_ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU TRESORIER PRINCIPAL D'AGEN MUNICIPALE

Nombre de délégués en exercice : 66	L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEPT AVRIL A 18H30 LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR
Présents : 52	MRS DIONIS DU SEJOUR, TANDONNET, GARCIA, LAZZANA, DEZALOS, LUSSET, DUBOS, DELBREL, DE SERMET, MMES BONFANTI-DOSSAT, GALAN, LECLAIR (SUPPLEANTE DE MME CAMBOURNAC), MME JULIEN, MRS DELOUVRIE, COLIN, GILLY, GRIMA, LABORIE, PIN, PRADINES, CONSTANS, LABADIE, CAUSSE, MRS MOYNIÉ, DREUIL, PONSOLLE, FOURNET (SUPPLEANT DE MME LAMENSANS-GARIBALDI), PLO, MRS BUISSON, NOUHAUD (SUPPLEANT DE M. SARRAMIAC), CHOLLET, FELLAH, DUPEYRON, MRS PINASSEAU, EYSSALET, TREY D'OUSTEAU, PANTEIX, BOCQUET, LAVALLART, MMES IACHEMET, GROLLEAU, FRANÇOIS, GALLISSAIRES, KHERKHACH, LAZZANA, MMES MAILLARD, LEBEAU, JUILLIA, LOUBRIAT, BARAILLES, CASSAN-GABRIELE, ROLAND,
Absents : 9	MMES BOULMIER, LAFFORE, RICHOND, MRS BACQUA, GUATTA, GUIGNARD, DEBLADIS, PECHAVY, HERMEREL,
Pouvoirs : 5	DE MME BRANDOLIN-ROBERT A M. LUSSET, DE MIRANDE A MME BARAILLES, DE MME MAIOROFF A MME FRANÇOIS, DE MME VERLHAC A M. LAZZANA, DE MME MEYNARD A M. DELBREL,
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	01/04/2016

Expose :

Les comptes de gestion 2015 du Trésorier Principal d'Agen Municipale sont arrêtés aux résultats globaux retracés dans les tableaux suivants :

Budget Principal

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	21 902 398,86	19 015 421,32	-2 886 977,54
Fonctionnement	82 697 919,15	85 962 889,24	3 264 970,09

Budget ZAE

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	795 886,85	0,00	-795 886,85
Fonctionnement	3 450 098,25	4 266 794,28	816 696,03

Budget Technopole Agen-Garonne (TAG)

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	7 720 659,97	6 000 000,00	-1 720 659,97
Fonctionnement	5 992 797,16	7 858 625,13	1 865 827,97

DSP Aduction eau potable

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	2 154 810,97	2 221 466,31	66 655,34
Fonctionnement	507 250,77	2 278 236,14	1 770 985,37

Regie Eau Le Passage

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	343 635,21	845 782,56	502 147,35
Fonctionnement	1 128 336,34	1 211 354,18	83 017,84

DSP Assainissement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	6 474 138,18	8 889 048,30	2 414 910,12
Fonctionnement	1 482 228,77	2 748 124,92	1 265 896,15

Régie Assainissement Le Passage/St Hilaire de Lusignan

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	1 027 452,48	1 287 255,32	259 802,84
Fonctionnement	822 245,96	1 062 115,18	239 869,22

Régie Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	0,00	13 127,16	13 127,16
Fonctionnement	58 129,66	149 975,62	91 845,96

Budget Transport

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Investissement	2 051 452,88	2 662 066,44	610 613,56
Fonctionnement	8 283 215,77	8 283 215,77	0,00

Budget Prestation entretien voirie

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	283 975,19	283 975,19	0,00

Vu les articles L. 5711-1 à L. 5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion rendu par le Receveur de l'Agglomération d'Agen,
Vu le détail des opérations globales de l'exercice 2015 établi au regard du compte de gestion,
Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,
Considérant que la comptabilité du Receveur de l'Agglomération d'Agen est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,
La Commission des Finances informée en date du 29 mars 2016,
Le Bureau communautaire consulté en date du 31 mars 2016,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

1°/ D'APPROUVER les comptes de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier Principal d'Agen Municipale.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 14/04/2016

Télétransmission le 14/04/2016

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR